

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bourges, le jeudi 10 novembre 2022,

Sécurité routière : respecter le code de la route, c'est respecter les autres

Depuis le début de l'année 2022, les chiffres de l'accidentalité routière dans le Cher sont en forte hausse. Ainsi, 20 décès sont enregistrés au 31 octobre 2022, contre 11 en 2021 et 14 en 2019 pour la même période. Le nombre d'accidents et de blessés est également en augmentation par rapport à 2021.

Sur les 20 accidents mortels enregistrés depuis le 1^{er} janvier 2022, 8 usagers de deux-roues motorisés, 1 cycliste et 1 piéton ont perdu la vie sur les routes du Cher. Les causes majeures d'accidents restent la vitesse, l'alcool et les stupéfiants. La plupart des accidents se produisent les samedis et dimanches (retrouvez les chiffres de l'accidentalité routière : www.cher.gouv.fr).

Face à ces drames humains, Maurice BARATE préfet du Cher, appelle à une prise de conscience collective pour un plus grand respect des règles du code de la route et des autres usagers, dans un contexte routier plus délicat de baisse de la luminosité et de chaussées plus glissantes.

Gendarmes et policiers sont pleinement mobilisés pour détecter et réprimer les comportements dangereux. Les conduites irresponsables ne doivent plus gêner des vies.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE, VIVRE ENSEMBLE

Contact presse
Bureau de la représentation de l'État et de la communication

Tél : 02 48 67 34 36
Mél : pref-communication@cher.gouv.fr
www.cher.gouv.fr

Place Marcel Plaisant
CS 60022
18020 BOURGES CEDEX